L’actualité judiciaire à Lille

27/07/2010 à 18h45
L’actualité judiciaire de Lille (Nord) est riche … Le journal *Nord Eclair* s’en fait l’écho dans son numéro du 27 juillet.

(Merci à Vandewalle et Witten)

Mohamed Domo était jugé hier pour le cambriolage d’une agence d’intérim. Il nie les faits. Pourtant les preuves sont contre lui : des témoins l’ont décrit, il a été vu dans le métro à proximité de l’agence d’intérim. Mais tous les objets ont été retrouvés sur son présumé complice. Son avocat, Me Bruno Saurat, plaide la relaxe. Le tribunal le déclare coupable et le condamne à trois ans de prison dont 18 mois ferme avec une obligation de travailler et d’indemniser la victime. À l’énoncé du jugement, le prévenu déclare : « *Je vais me suicider ce soir* ». La procureure lui répond qu’il peut toujours faire appel de la décision.

Nord Eclair

Hicham El Makroume est poursuivi pour trafic de cocaïne et d’héroïne et pour avoir impliqué un mineur de 16 ans dans ce trafic. Il a été retrouvé parce qu’il a fait une déclaration de cambriolage. Lors d’une perquisition chez lui, les policiers retrouvent, entre autre, 14 téléphones portables, une balance de précision, des papiers de ventes de voitures et de locations de grosses cylindrées. Mais El Makroume nie les faits, le tribunal « *veut lui faire porter le chapeau.* »
La présidente Djamela Cherfi lui fait remarquer : « *Vous avez réponse à tout pourtant beaucoup de choses vous impliquent.* »
En récidive, il écope de 4 ans de prison dont 3 ans ferme avec

l’obligation de travailler.

Nord Eclair

À la barre, Hassan B. est jugé pour conduite en état d’ivresse et sans permis. Il avait soutenu aux policiers, qui l’ont pourtant vu sortir de la voiture seul, qu’il ne conduisait pas. « *C’était ma petite amie qui conduisait, mais on s’est disputé et elle est partie en me laissant les clés* », déclare-t-il. Il maintient sa version et son amie ne peut pas venir témoigner : « *Je ne veux pas donner son nom, elle habite encore chez ses parents je ne veux pas qu’elle ait de problème avec. En plus elle est partie en vacances* » , explique-t-il.
Pour la procureure, « *le prévenu a tout intérêt à mentir*», **d’autant plus que le casier du prévenu est bien chargé**. Le tribunal le relaxe pour la conduite en état d’ivresse, le contrôle a été fait alors qu’Hassan B avait quitté son volant depuis 25 minutes, mais le condamne à une amende de 1 500 euros pour la conduite sans permis.

Nord Eclair

Le 15 juin dernier, vers 00 h 50, la police reçoit un coup de téléphone du témoin d’un vol. Quatre hommes barbus et avec des blousons seraient en train de s’emparer des papiers et de l’argent d’une personne en état alcoolique avancé à l’angle de la rue Faidherbe et de la gare Lille Flandres.

À la barre, hier, ils n’étaient que trois, Otman K., Mohamed Khobzaoui et Mohamed T. Lakhdar Sedki , venu faire des études de mathématiques en France, est retourné dans sa famille au Maroc.

Nord Eclair